



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature**

Paris, le

10 JAN 2022

*Direction de l'eau et de la biodiversité
Sous-direction de la protection et de la restauration
des écosystèmes terrestres
Bureau des espaces protégés*

Nos réf. :

Vos réf. :

Affaire suivie par : Patricia Vorillion

patricia.vorillion@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 31 32

Le directeur de l'eau et de la biodiversité

à

Monsieur le préfet du Calvados

Monsieur le préfet maritime de la Manche et
de la mer du Nord

Objet : Avis d'opportunité du CNPN relatif à la création de la réserve naturelle nationale des falaises jurassiques du Calvados

PJ : avis d'opportunité de la commission plénière du Conseil national de la protection de la nature du 14 décembre 2021

Je vous informe que la Commission plénière du Conseil national de la protection de la nature (CNPN), lors de sa séance du 14 décembre 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité au projet de création de la réserve naturelle nationale (RNN) des falaises jurassiques du Calvados. Ce projet de création de RNN contribuera à l'atteinte des objectifs fixés par la Stratégie nationale pour les aires protégées 2030, annoncée par le Président de la République, et qui fixe pour ambition de créer ou étendre 20 réserves naturelles nationales d'ici 2022.

Vous trouverez en pièce jointe l'avis du CNPN. Conformément aux articles R. 332-2 et R. 332-8 du code de l'environnement, je vous invite à lancer la procédure de consultation locale et d'enquête publique courant 2022, sous réserve de la finalisation du projet de décret qui sera validé sous trois mois une fois la saisine de la direction des affaires juridiques du ministère réalisée par la direction de l'eau et de la biodiversité, en lien avec les services de la DREAL Normandie.

Le Directeur de l'eau et de la biodiversité

Olivier THIBAUT

Copie à : DREAL Normandie, Service Ressources Naturelles, Bureau de la biodiversité et des espaces naturels à l'attention de M. Denis RUNGETTE